

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE
NI/JLM/FLD

PUBLIE LE 18 NOV. 2025

DÉCISION

2025 - 545
Objet : Convention de mise à disposition

Garage situé Rue Raoul Francou au profit du CIQ Michelet Aires de la Dîme Bressons Blazots

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et spécialement l'article L 2122-22, alinéa 5,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 déléguant au Maire une partie de ses pouvoirs,

Considérant que la Commune de Salon-de-Provence souhaite soutenir le CIQ Michelet Aires de la Dîme Bressons Blazots.

Considérant qu'il convient de mettre à la disposition du CIQ un garage d'environ 18 m2 situé rue Raoul FRANCOU

D E C I D E

en exécution des pouvoirs susvisés,

ARTICLE 1 : Décide de mettre à la disposition du CIQ un garage d'environ 18 m2 situé rue Raoul FRANCOU à Salon De Provence

ARTICLE 2 : cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 3 : une convention fixe les droits et obligations réciproques.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Salon-de-Provence,

Le *01/11/2025*



Nicolas ISNARD

Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional